

## Journée nationale de la laïcité le 9 décembre

En 2015, le 9 décembre a été décrété "Journée nationale de la laïcité". Cette date marque en effet l'anniversaire de la promulgation de la loi de 1905 sur la séparation de l'Église et de l'État. Cette commémoration est ainsi l'occasion de rappeler l'importance d'une pédagogie de la laïcité, principe fondateur de l'École et de la République française.

Mis en ligne le 09 décembre 2020



### ⇒ Un peu d'histoire

Promulguée le 9 décembre 1905, la loi concernant la séparation des Églises et de l'État est l'aboutissement d'un long processus de laïcisation et de sécularisation engagé depuis la Révolution française.

Elle proclame la liberté de conscience, garantit le libre exercice des cultes et met en place un nouveau régime des cultes.

- > Article 1<sup>er</sup> : "La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes."
- > Article 2 : "La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte."

[Plus d'infos sur la promulgation de la loi de 1905](#) ↗

[Consultez le texte de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation de l'Église et de l'État](#) ↗  
(Légifrance)

### ⇒ Qu'est-ce que la laïcité ? ↗

Source : [#generationlaicite](#) ↗

La laïcité repose sur 3 principes.

### **1. La liberté de conscience, et celle de manifester ses convictions, dans les limites du respect de l'ordre public.**

La laïcité assure aussi bien le droit d'avoir ou ne de pas avoir de religion, d'en changer ou de ne plus en avoir. Elle garantit aux croyants et aux non-croyants le même droit à la liberté d'expression de leurs convictions.

### **2. La séparation des institutions publiques et des organisations religieuses.**

L'État n'a pas à intervenir dans l'organisation des différentes religions, ni dans la discussion des idées religieuses. Les religions n'ont pas à dicter leurs idées pour les décisions prises par les institutions de l'État (en particulier dans le vote des lois).

### **3. L'égalité de tous devant la loi quelles que soient leurs croyances ou leurs convictions.**

La loi du 9 décembre 1905 de séparation des Églises et de l'État est un des textes fondateurs de la laïcité en France. Mais des lois concernant la laïcité à l'école avaient été adoptées antérieurement (1881, 1882 et 1886). D'autres textes, lois, règlements, circulaires, arrêts du Conseil d'État... sont venus compléter la loi de 1905 pour préciser ce qu'est la laïcité, ce qu'elle autorise ou interdit.



*La laïcité, c'est la liberté d'avoir des convictions et le devoir de les vivre dans le respect de celles des autres.*

## ⇒ Journée de la laïcité à l'école

### **L'éducation en France repose sur des principes intangibles :**

- > Transmission des valeurs républicaines
- > Laïcité
- > Citoyenneté
- > Esprit critique
- > Lutte contre toutes les formes de discrimination

L'école y contribue à travers tous les enseignements et la mobilisation de la communauté éducative dans son ensemble.

[En savoir plus sur la laïcité à l'école](#) ↗

Le principe de laïcité est au cœur des valeurs de la République que l'ensemble des personnels ont pour mission de transmettre aux élèves.

## La Charte de la laïcité à l'école

**1** | La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

**2** | La République laïque organise la séparation des religions et de l'État. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

### ••• LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE •••

**3** | La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

**4** | La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.

**5** | La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

# CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

*La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.*

**6** | La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur

**7** | La laïcité assure aux élèves

**8** | La laïcité permet l'exercice

personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

7 | La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.

de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

9 | La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

10 | Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

11 | Les personnels ont un devoir de stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

## ••• L'ÉCOLE EST LAÏQUE •••

12 | Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

13 | Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

14 | Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

15 | Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.



ministère  
Éducation  
nationale



☰ RETOUR À LA LISTE





VILLE DE  
CHAVILLE

**VILLE DE CHAVILLE**

1456 AVENUE ROGER SALENGRO  
92370 CHAVILLE

☎ 01 41 15 40 00

🕒 Horaires

08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30

*Fermeture le mardi matin*

*Vendredi fermeture à 16h30*

Samedi 9h > 12h

@ CONTACTEZ-NOUS